

## Formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du programme de rayonnement de la marque Bonjour

Nom de votre entreprise (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de poste : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Nom du répartiteur pour lequel travaille le demandeur (compagnie de taxis) :  
\_\_\_\_\_

### Informations sur le véhicule

N° d'identification du véhicule (NIV) : \_\_\_\_\_

N° de plaque d'immatriculation : \_\_\_\_\_ Année du véhicule : \_\_\_\_\_

Type de motorisation et modèle : \_\_\_\_\_

Thermique    Électrique    Hybride rechargeable    Hybride    Propane

Véhicule universellement accessible pour le transport adapté :

Oui    Non

Couleur d'origine du véhicule :

Blanc    Non Blanc

Choix du type d'habillage :

Vinyle    Peinture

Cocher tous les équipements dont est muni le véhicule :

Lanternon    Taximètre physique    Taximètre électronique    Terminal de paiement

Je certifie que la carrosserie du véhicule soumis est en parfaite condition.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(ville) (date : année-mois-jour) (signature du demandeur)

# Conditions d'admission au programme de rayonnement de la marque Bonjour

## Critères d'admissibilité

1. Le demandeur doit fournir les pièces justificatives suivantes pour chacun des véhicules visés par la demande :
  - a. Formulaire de demande dûment rempli;
  - b. Preuve d'autorisation du véhicule ainsi que le certificat d'immatriculation émis par la SAAQ;
  - c. Preuve d'installation du lanternon et du taximètre dans le véhicule;
  - d. Soumission du fournisseur de service de recouvrement incluant les renseignements suivants :
    - ✓ Nom et adresse du fournisseur
    - ✓ Numéro de TPS et de TVQ du fournisseur
    - ✓ Description et prix estimé du service
2. L'année du modèle du véhicule doit correspondre à l'année 2022, 2023, 2024, 2025 ou 2026;
3. L'habillage du véhicule doit être fait au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2025;
4. Le demandeur doit faire parvenir sa demande d'aide financière par courriel à [boujour@agencemobilitedurable.ca](mailto:boujour@agencemobilitedurable.ca).

## Procédure du versement de l'aide financière

1. Les demandes d'aide financière seront étudiées par l'Agence selon l'ordre de réception des demandes. Les demandes acceptées seront accordées jusqu'à épuisement des fonds;
2. L'Agence et Tourisme Montréal partageront à part égales les coûts d'habillage des taxis dans la mesure des fonds disponibles. Le montant d'aide financière admissible pour un taxi est déterminé selon le type de motorisation et l'accessibilité du véhicule. Les pourcentages admissibles des coûts d'habillage sont présentés comme suit :
  - Prise en charge à 100 % des coûts d'habillage, avant taxes, pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (subvention maximale de 3 000 \$ par véhicule)
  - Prise en charge à 100 % des coûts d'habillage, avant taxes, pour les véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite peu importe le type de combustion (subvention maximale de 3 000 \$ par véhicule)
  - Prise en charge à 80 % des coûts d'habillage, avant taxes, pour les véhicules hybrides (subvention maximale de 2 400 \$ par véhicule)
  - Prise en charge à 60 % des coûts d'habillage, avant taxes, pour les autres véhicules à combustion non accessible aux personnes à mobilité réduite (subvention maximale de 1 800 \$ par véhicule)

3. Un véhicule ne peut faire l'objet que d'une seule aide financière sauf exception telle qu'une perte totale;
4. Afin de garantir l'équité du processus, chaque demandeur est autorisé à soumettre des demandes pour un maximum de deux véhicules;
5. Une fois la demande d'aide financière acceptée par l'Agence, le demandeur recevra une lettre de préautorisation par courriel lui indiquant le montant accordé ainsi que la description des prochaines étapes à suivre;
6. Le demandeur disposera de vingt (20) jours ouvrables à compter de la date inscrite sur la lettre de préautorisation pour suivre toute formation requise et procéder à l'apposition de l'image de marque sur le véhicule visé par la demande;
7. Une fois l'apposition de l'image de marque sur le véhicule complétée, le demandeur disposera de dix (10) jours ouvrables pour fournir les preuves d'habillage à l'Agence ainsi que la facture finale;
8. Si les documents fournis sont conformes, un virement Interac sera être envoyé au demandeur.